

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2007/2649(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la contribution au Conseil européen de printemps 2008 en relation avec la stratégie de Lisbonne		
Sujet 4 Cohésion économique, sociale et territoriale		

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2844	22/01/2008
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2837	05/12/2007
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2828	13/11/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	VERHEUGEN Günter	

Evénements clés			
13/11/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
05/12/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
22/01/2008	Débat au Conseil	2844	
19/02/2008	Débat en plénière		Résumé
20/02/2008	Résultat du vote au parlement		
20/02/2008	Décision du Parlement	T6-0057/2008	Résumé
20/02/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2649(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 123-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0076/2008	19/02/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0057/2008	20/02/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)1767	31/03/2008	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)1857	16/04/2008	EC	

Résolution sur la contribution au Conseil européen de printemps 2008 en relation avec la stratégie de Lisbonne

L'Assemblée a tenu un débat, suite aux déclarations du Conseil et de la Commission, sur la stratégie de Lisbonne.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 20 février 2008.

Résolution sur la contribution au Conseil européen de printemps 2008 en relation avec la stratégie de Lisbonne

Parallèlement à l'adoption d'une résolution sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (voir [INI/2007/2275](#)), les députés ont adopté une résolution déposée par 5 groupes politiques (PPE-DE, PSE, ADLE, Verts/ALE, UEN) insistant sur l'importance d'une mise en œuvre vigoureuse de la stratégie de Lisbonne et soulignant l'interdépendance des progrès économiques, sociaux et environnementaux dans la création d'une économie durable, dynamique et innovante.

Les députés considèrent que le développement économique et la prospérité future en Europe dépendent de la façon dont on peut créer des conditions plus favorables à une croissance durable et à la création d'emplois et appréhender les défis résultant de la mondialisation, de l'évolution démographique et des menaces globales pour l'environnement. Il est également nécessaire de résoudre le problème de l'insuffisance de la demande intérieure, ce qui suppose des augmentations de revenu induites par le développement de la productivité et de l'emploi. L'augmentation de la productivité du travail doit s'accompagner d'une répartition plus juste des fruits de la croissance et d'un renforcement de la cohésion, souligne la résolution.

Se félicitant de la dimension globale du processus de Lisbonne, le Parlement souligne l'importance de la coopération transatlantique ainsi que l'amélioration de la coopération avec d'acteurs tels que la Chine, l'Inde, le Brésil et d'autres régions économiques dans le monde. Il réclame des accords sur les règles et les pratiques du commerce mondial et préconise en principe l'adoption de mesures visant à combattre le protectionnisme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

La résolution appelle les États membres à prendre des mesures supplémentaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'investissement en recherche et développement pour 2010, tout en soulignant les possibilités liées au développement de nouvelles technologies nécessaires pour arriver à une économie sobre en carbone fondée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Dans ce contexte, des réseaux d'excellence sont nécessaires afin de garantir le leadership de l'Europe dans les domaines économique et technologique, de même que la transition vers l'ère numérique et l'instauration d'une société de la connaissance.

Concernant l'environnement, les députés souhaitent que le secteur des transports soit davantage intégré à la stratégie, et que les plans nationaux suivent les priorités des lignes directrices intégrées, à savoir la durabilité, la logistique et le développement des réseaux transeuropéens. Ils soutiennent également la mise en place d'instruments fondés sur le marché tels que les taxes, prélèvements et échange de quotas d'émissions pour favoriser l'attribution efficace des ressources naturelles, et préconisent une réorientation de la charge fiscale de la main-d'œuvre vers l'environnement.

Les députés estiment que pour faire face au défi démographique et garantir la pérennité des finances publiques, l'Europe doit poursuivre des réformes du marché du travail et des systèmes de protection sociale afin de renforcer les incitations au travail et de fournir les opportunités permettant de faire face aux changements et de faciliter le retour à un travail rémunéré. À cet égard, la résolution souligne l'importance de mettre en œuvre des principes communs de flexisécurité, dans le cadre d'un renforcement du dialogue social.

Les députés s'inquiètent également de la tendance à une inégalité croissante des revenus et des richesses dans les États membres et réaffirment qu'il est inacceptable que des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté dans une situation d'exclusion sociale. Soulignant qu'un haut niveau de protection sociale est au cœur de la stratégie de Lisbonne, les députés invitent les États membres à préserver les conditions de la participation sociale et économique de tous, et en particulier à prévoir des régimes tels que, par exemple, un salaire minimum ou des conventions collectives conformes aux traditions nationales permettant aux travailleurs à temps plein de gagner leur vie de manière décente.

Rappelant que la cohésion sociale et territoriale est l'une des composantes essentielles du marché intérieur, la résolution souligne l'importance d'améliorer la confiance des citoyens en promouvant des objectifs sociaux et environnementaux communs aux États membres tels que des emplois de qualité, l'égalité des chances, la protection de la santé et de l'environnement dans le respect de la diversité culturelle européenne. Les députés demandent à la Commission d'assurer la mission protectrice de l'Union dans ces domaines et d'y éviter la concurrence réglementaire entre États membres.

Par ailleurs, le Parlement demande la mise en place de mesures de surveillance afin de renforcer la transparence et la stabilité des marchés financiers, d'accélérer la création d'un marché des services, y compris les services financiers, d'assurer un niveau approprié de protection des droits de propriété intellectuelle, ou encore d'alléger les charges réglementaires, en particulier en vue d'aider les PME. Enfin, si les

députés estiment que les lignes directrices s'avèrent efficaces, ils affirment la nécessité de mettre en place des indicateurs adaptés pour mesurer les progrès de la stratégie, afin d'évaluer le bien-être humain au-delà des critères du PIB.